

APPEL A PROJETS 2024

Approches interdisciplinaires des processus

oncogéniques :

**Exploration fonctionnelle du microenvironnement des
cancers de mauvais pronostic**

Guide du candidat

Le guide du candidat vous permettra de préparer au mieux votre dossier de candidature.

Les questions fréquemment posées par les chercheurs y sont également répertoriées.

Contact : cancerinserm.mcmp@inserm.fr

SOMMAIRE

1.	Le déroulement de l'Appel à Projets	5
2.	Votre dossier de candidature	5
I.	Le document scientifique.....	5
II.	L'annexe financière	6
III.	Les CV du/de la Coordinateur/trice de projet et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s)	7
IV.	Les Organigrammes récents des unités du/de la Coordinateur/trice et de ses Partenaires	7
V.	Le formulaire à compléter en ligne sur le site EVA3	7
VI.	Le Relevé d'Identité Bancaire de chaque Organisme Gestionnaire.....	7
VII.	La réponse aux retours du comité dans le cas d'un projet resoumis	8
VIII.	Les autorisations administratives pour l'utilisation des données.....	8
3.	Soumission de votre dossier de candidature	8
4.	Contacts	8
5.	Foire aux questions.....	9
6.	ANNEXE « Grand domaines ITMO » et « Sous-domaine ITMO »	18

Rappel :

Le projet ne sera pas évalué s'il ne respecte pas les critères d'éligibilité décrits dans le §3.1 du texte de l'appel à projets.

Il est donc important de vérifier que votre projet les respecte intégralement.

Questions fréquentes

1.	Quels sont les chercheurs visés?	9
2.	Quelles sont les critères d'évaluation des experts et rapporteurs ?.....	9
3.	Combien de personnes évaluent mon projet ?	10
4.	Quelle sera la date de démarrage de mon projet ?.....	10
5.	Quand sont diffusés les résultats de l'évaluation ?	10
6.	Quelle peut-être la durée du projet ?.....	10
7.	Est-ce que le/la Coordinateur/trice et le responsable de l'équipe 1 est la même personne ? 10	
8.	Peut-on avoir deux Coordinateurs/Coordinatrices pour un projet ?	10
9.	Qu'entendez-vous par « responsable scientifique » ?	11
10.	Peut-on sélectionner plusieurs grands domaines et sous-domaines ITMO?	11
11.	Qu'entendez-vous par « Experts récusés » dans le formulaire en ligne à compléter sur EVA3?11	
12.	Combien d'équipes peuvent participer au projet ?.....	11
13.	Une demande dans le cadre de cet appel à projets peut associer deux équipes d'une même unité, ou est-il obligatoire que les deux équipes appartiennent à deux unités différentes?	11
14.	Comment est défini un partenaire qui ne demande pas de financement pour ce projet ?.....	12
15.	Est-ce que la collaboration avec les industriels est possible ?	12
16.	Est-il possible d'avoir un partenaire étranger ?	12
17.	Est-il possible de prendre comme partenaire d'un projet une association ?.....	12
18.	Quel devra être le format du document associé à joindre ?	12
19.	Quel est le nombre de page autorisé pour le dossier scientifique ?	13
20.	Est-il possible de joindre des figures et des tableaux ?	13
21.	Quelle est la procédure en cas de resoumission d'un dossier de candidature?	13
22.	Le montant de l'aide dépend-il du nombre d'équipes ?	13
23.	Y-a-t-il un montant maximum à ne pas dépasser par projet déposé?	13
24.	Le montant de l'aide demandé à l'Inserm est-il HT ou TTC ?	14
25.	A quoi correspond le coût mensuel d'une personne ?.....	14
26.	Est-il possible d'obtenir un tableau des coûts salariaux en vigueur dans notre organisme ?..	14
27.	A quoi correspond le coût complet du projet ?.....	14
28.	Comme pour les ANR devons-nous environner les chercheurs que nous chiffrons dans nos projets ce qui conduirait à multiplier par un coefficient 1,8 le cout mensuel ?	14
29.	Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ?	14
30.	Comment calcule-t-on le nombre de personnes.mois ?	14
31.	Comment calcule-t-on l'implication d'un Enseignant Chercheur ?	15
32.	Pouvons-nous embaucher du personnel en vacation ?	15
33.	Pouvons-nous financer un étudiant en thèse ?.....	15
34.	Pouvons-nous financer un étudiant en master ?	15

35.	Pouvons-nous financer du personnel affecté à des fonctions administratives ?.....	15
36.	Pouvons-nous financer des équipements ?.....	15
37.	Quel matériel peut être qualifié d'équipement ?.....	15
38.	Faut-il fournir des devis pour les dépenses d'équipement ?	15
39.	Y a-t-il un maximum dans le cadre de frais de mission ?.....	16
40.	Y a-t-il un maximum dans le cadre des prestations de service ?.....	16
41.	Y a-t-il un maximum dans le cadre des frais de personnel ?	16
42.	Comment calcule-t-on les frais de gestion ?	16
43.	Comment vérifier que mon dossier est bien complet avant soumission ?	16
44.	Comment vérifier que mes documents sont bien soumis ?	17
45.	Comment vérifier que ma candidature est bien soumise ?	17
46.	Peut-on envoyer le dossier après la date limite de dépôt ?.....	17
47.	Puis-je ajouter des éléments à mon dossier après la date limite ?	17
48.	J'ai des problèmes techniques. Est-ce que l'Inserm réceptionnera mon dossier après la date limite?	17
49.	J'utilise un MAC. J'ai des problèmes de connexion. Quel navigateur dois-je utiliser ?	17

1. Le déroulement de l'Appel à Projets

- Fin Octobre 2023 Mise en ligne du texte de l'Appel à Projets
- 30 Novembre 2023, 10h Ouverture du site EVA pour le dépôt en ligne des projets
- **08 Février 2024, 17h Clôture de la soumission des candidatures en ligne**
- Février - Juin 2024 Instruction par le DPS et Evaluation des projets par les Experts
- Début Juillet 2024 Evaluation et classement des projets par le Comité
- Fin Juillet 2024 Publication des résultats sur le site EVA de l'Inserm
- Avant 31 Décembre 2024 Notification des crédits

2. Votre dossier de candidature

Votre **dossier de soumission électronique** se compose de ces éléments :

Le dossier de candidature comprend **obligatoirement** :

- Le document scientifique complété (trame disponible sur EVA3)
- La dernière référence OMS concernant le sous-type nosologique considéré et la référence la plus récente apportant la justification du pronostic défavorable tel que qualifié dans les conditions d'éligibilité (§2)
- Le budget du Projet et sa répartition annuelle, renseignés dans les annexes financières (trame disponible sur EVA3, **signées et tamponnées obligatoirement**) au format Excel et PDF
- Les CV du Coordinateur ou de la Coordinatrice du Projet et des Partenaires (réunis dans un seul et même fichier),
- Les Organigrammes récents des Unités du Coordinateur ou de la Coordinatrice et des Partenaires, faisant figurer les équipes de Recherche participantes
- Le formulaire administratif à compléter en ligne sur le site EVA3
- Le Relevé d'Identité Bancaire de chaque Organisme gestionnaire
- La réponse aux retours du comité dans le cas d'un projet resoumis
- Les autorisations administratives pour l'utilisation des données, si applicable

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique, technique et financière du projet.



Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.

I. Le document scientifique

① Une trame de ce document scientifique est disponible et téléchargeable sur le site EVA3. Une fois complété, vous devez déposer ce dossier scientifique dans votre espace personnel EVA.

- La partie description détaillée du projet scientifique **ne doit pas dépasser 10 pages** en Arial taille 10 / Calibri 11 (schémas et figures inclus, références non incluses). La bibliographie doit obligatoirement être contenue dans le document scientifique, dans la limite de 5 pages.

- Il est recommandé de produire une description scientifique, technique et financière de la proposition de projet en anglais dans la mesure où l'évaluation est réalisée par des experts internationaux. Dans le cas où la description scientifique et technique serait rédigée en français, une traduction en anglais pourra être demandée dans un délai compatible avec les échéances du processus d'évaluation.

- Ce dossier scientifique devra être signé par chacun des partenaires du projet et par les directeurs de laboratoires qui les hébergent.

- Nous attirons votre attention sur le fait que les mots clés ainsi que le résumé en 3 parties (Contexte Scientifique, Description du(es) projet(s), Résultats attendus (max 2000 caractères)) seront utilisés comme une brève description de votre projet dans le processus d'évaluation et lors des contacts d'expert.e.s potentiel.l.es. Ainsi, ce résumé doit être court, précis et ne doit pas contenir d'information confidentielle.

II. L'annexe financière

❶ L'annexe financière est disponible sur le site EVA3 (format Excel). Une fois complétées, les annexes financières (format Excel + format PDF tamponné et signé) doivent être déposées dans votre espace personnel EVA3.

- Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre organisme gestionnaire qui vous aidera à remplir ces documents.

- L'annexe financière au format PDF doit être **signée** (signature manuscrite ou électronique) et **tamponnée** par le représentant légal de chaque organisme gestionnaire des différentes équipes participantes au projet.

- La répartition annuelle devra également être renseignée (dans les deux formats : Excel et PDF) Le projet devra obligatoirement débuter **avant le 1^{er} octobre 2024**.

- Votre demande budgétaire devra être dûment justifiée, notamment les demandes de personnels temporaires. Un paragraphe spécifique est prévu à cet effet dans le document scientifique. Une justification scientifique est également demandée pour les ordinateurs nécessaires au fonctionnement d'instruments d'expérimentation ou de calculs, qui ne sont pas considérés comme de la bureautique.

N.B : Afin d'éviter tout problème informatique, il vous est recommandé d'éviter de nommer les fichiers déposés dans votre espace personnel EVA3 avec des caractères spéciaux (aucun accent ni aucun autre caractère spécial).

III. Les CV du/de la Coordinateur/trice de projet et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s)

- Fournir le Curriculum Vitae du/de la Coordinateur/trice du projet et des responsables scientifiques des équipes partenaires. Ces documents doivent être réunis en un seul et même fichier PDF qui sera à déposer dans votre espace personnel EVA.
- Ils doivent respecter le modèle fourni disponible sur le site EVA3
- Nous attirons votre attention sur le fait que ce document regroupant les CVs des personnes impliquées dans le projet permet aux évaluateurs d'apprécier notamment l'expérience, les compétences, les expertises, la pluridisciplinarité et la complémentarité entre les différentes équipes associées.

IV. Les Organigrammes récents des unités du/de la Coordinateur/trice et de ses Partenaires

- Les Organigrammes récents et mis à jour des Unités des Coordinateur/trice et Partenaires, faisant figurer les équipes de Recherche associées au(x) projet(s) seront à regrouper dans un seul et même document, à joindre à votre dossier de candidature.
- L'administration de l'institut de recherche devra être en mesure de vous fournir l'organigramme le plus récent mis à jour.

V. Le formulaire à compléter en ligne sur le site EVA3

❗ Le formulaire à remplir sur le site EVA3 dans votre espace personnel.

- Les informations indiquées dans ce formulaire administratif à compléter en ligne doivent être strictement identiques à celles qui seront fournies dans le dossier scientifique (Document à compléter et à joindre dans votre espace personnel EVA3)
- La plupart des rubriques (Contributions/Projet/Motivations) seront à renseigner directement en anglais car votre dossier sera évalué par des expert.e.s internationaux/ales.

VI. Le Relevé d'Identité Bancaire de chaque Organisme Gestionnaire

- Les RIBs de chaque Organisme Gestionnaire de chaque équipe participante doivent être réunis en un seul et même fichier PDF qui sera à déposer dans votre espace personnel EVA.
- Chaque Organisme Gestionnaire doit pouvoir vous fournir un RIB ainsi que toutes les informations nécessaires pour renseigner en ligne la fiche des "Informations financières" de chaque équipe demandant un financement.

VII. La réponse aux retours du comité dans le cas d'un projet resoumis

S'il s'agit d'une resoumission de l'année précédente :

- Il est obligatoire de joindre un document au format PDF nommé « La réponse apportée aux retours du comité d'évaluation » dans lequel vous devez indiquer les améliorations et/ou modifications que vous avez apportées à votre nouveau dossier de candidature 2024 suite aux recommandations du comité d'évaluation de l'année précédente.

NB : Le comité d'évaluation est particulièrement attentif à la prise en compte du feedback reçu de l'année précédente.

VIII. Les autorisations administratives pour l'utilisation des données

Si applicable, les autorisations administratives pour l'utilisation des données doivent être fournies et doit être intégré dans le dossier scientifique.

3. Soumission de votre dossier de candidature

- La soumission de votre dossier de candidature comporte 2 étapes obligatoires :
 - 1- L'inscription sur le site de soumission EVA3 de l'Inserm
 - 2- La soumission de votre dossier de candidature sous format électronique



Aucun dossier papier n'est demandé.

- Le site EVA3 est l'outil de dépôt en ligne des projets :

<https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/pca/Pages/MCMP.aspx>

Vous pourrez vous inscrire en ligne sur le site EVA3 à partir du **30 Novembre 2023, 10h**, et y déposer vos documents jusqu'au **08 Février 2024, 17h**, date de clôture de l'appel à projets.

NB : Nous vous conseillons de soumettre définitivement votre projet en ligne le plus tôt possible afin d'éviter tout encombrement du serveur le jour de la clôture.

① Consultez le Guide Technique « EVA3 » pour plus des renseignements sur l'application et la démarche d'inscription et soumission du dossier en ligne.

4. Contacts

Pour toute information, vous pouvez contacter :

- Pour les questions d'ordre scientifiques et techniques : cancerinserm.mcmp@inserm.fr
- Pour les questions d'ordre financier : cancer.daf@inserm.fr
- Pour les questions informatiques : eva@inserm.fr

5. Foire aux questions

1. *Quels sont les chercheurs visés?*

Un large panorama de spécialités est concerné incluant notamment : biochimie, mécanobiologie, biologie cellulaire, chirurgie, anatomopathologie, infectiologie, immunologie, biologie des systèmes vasculaire et lymphatique, hématologie, bio-ingénierie, analyse d'images, technologies de profilage et technologie spatiale, biologie du cancer, clinique, physique, biophysique, chimie, mathématiques.

2. *Quelles sont les critères d'évaluation des experts et rapporteurs ?*

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Qualités scientifiques :

- Justification scientifique du caractère « cancer de mauvais pronostic » (§2)
- Excellence au regard de l'état de la science
- Pertinence et originalité du Projet
- Positionnement du Projet dans le contexte national et international
- Clarté des objectifs

Coordinateur ou Coordinatrice et équipes participantes

- Compétences du Coordinateur ou de la Coordinatrice dans sa discipline
- Complémentarité et/ou pluridisciplinarité des différentes équipes Partenaires au Projet
- Organisation de la collaboration entre les équipes partenaires (gouvernance), planification de la production de documents de synthèse, de la tenue des réunions de suivi et de la mise en forme des résultats

Méthodologie et faisabilité :

- Pertinence méthodologique et pertinence des technologies envisagées
- Ressources humaines allouées au Projet
- Ressources techniques : centres de ressources biologiques associées à des données cliniques, plateformes technologiques, centres de traitement informatique des données, etc.
- Qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc.)
- Adéquation et justification du financement demandé au regard des objectifs du Projet
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du Projet

Innovation, impacts et développement :

- Caractère innovant (stratégie, concept, technologie, etc.)
- Perspectives en termes de développements ultérieurs, impacts scientifique, technique et médical dans la prise en charge des personnes malades

Montants des subventions

- Les montants seront déterminés en fonction du Projet. L'adéquation du budget prévisionnel, indiqué dans le dossier, avec l'envergure du Projet proposé sera également évaluée par le Comité d'évaluation et le budget éventuellement révisé.

A noter qu'un budget trop conséquent par rapport à la moyenne des demandes reçues sera défavorablement pris en compte dans le classement final.

3. Combien de personnes évaluent mon projet ?

Votre projet est évalué par au moins deux experts internationaux ainsi que par au moins un membre rapporteur du comité d'évaluation. Cette procédure fait appel à une évaluation collégiale puisque chaque projet est discuté en séance plénière par l'ensemble du comité d'évaluation.

4. Quelle sera la date de démarrage de mon projet ?

- Les subventions seront allouées au plus vite à compter de la date de résultat de l'appel à projets. Si votre subvention est gérée par un organisme autre que l'Inserm, il faut tenir compte des délais de signature des supports juridiques.

- Le démarrage du projet se fait obligatoirement **avant le 1^{er} octobre 2024**.

5. Quand sont diffusés les résultats de l'évaluation ?

- La diffusion est prévue pour Fin-Juillet 2024. Les résultats sont donnés uniquement par affichage sur le site EVA de l'Inserm (<https://www.eva3.inserm.fr>) et le site de l'ITMO Cancer d'Aviesan.

- Les résultats seront communiqués par écrit aux Coordinateurs/trices des Projets sélectionnés.
- Un mail annonçant la publication des résultats en ligne sera envoyé à tous/toutes les Coordinateurs/trices des projets.

6. Quelle peut-être la durée du projet ?

- Le Projet doit avoir une durée de **12 à 36 mois maximum**.

7. Est-ce que le/la Coordinateur/trice et le responsable de l'équipe 1 est la même personne ?

Oui, le/la Coordinateur/trice doit être le/la responsable scientifique de l'équipe 1 du consortium participant au projet déposé. Il/ elle peut être différent du responsable hiérarchique ou du chef d'équipe.

8. Peut-on avoir deux Coordinateurs/Coordinatrices pour un projet ?

Non. Il ne peut y avoir qu'un.e seul.e Coordinateur /Coordinatrice par projet dans le cadre de cet appel à Projets.

- Porteur = Coordinateur/Coordinatrice = chercheur/chercheuse permanent.e d'une structure française : d'un organisme public de recherche, d'un établissement public d'enseignement supérieur, d'un établissement public de santé, d'une fondation de recherche reconnue d'utilité publique ou d'un CLCC. Il est de fait le responsable scientifique de l'équipe 1 et il/elle doit être impliqué.e au moins à 30% de son temps de recherche dans le projet.

- En plus de son rôle scientifique et technique, le Coordinateur ou la Coordinatrice est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats. **Il, elle est responsable de**

l'établissement des rapports scientifiques requis et de leur transmission à l'Inserm dans les délais impartis.

- Le Coordinateur, la Coordinatrice assure le dépôt du dossier de candidature pour le compte des Partenaires du Projet de recherche.
- En cas de changement de Coordinateur ou Coordinatrice en cours de l'Acte Attributif d'aide, celui-ci ou celle-ci devra immédiatement avvertir l'Inserm de la modification prévue.

9. Qu'entendez-vous par « responsable scientifique » ?

- Pour chaque Projet soumis, en cas de multiplicité d'équipes participantes, ces dernières désigneront un Coordinateur ou une Coordinatrice du Projet. Chaque équipe partenaire nomme un ou une responsable scientifique.
- Le responsable scientifique est celui qui participe au projet. Tout comme pour le Coordinateur ou la Coordinatrice, il peut être différent du responsable hiérarchique ou du chef d'équipe.

10. Peut-on sélectionner plusieurs grands domaines et sous-domaines ITMO?

Oui, Une même demande peut regrouper plusieurs grands domaines ITMO.

① Consultez l'annexe de ce document pour voir la liste des grands domaines et sous-domaines ITMO.

11. Qu'entendez-vous par « Experts récusés » dans le formulaire en ligne à compléter sur EVA3?

Votre projet va être évalué par des experts : un expert récusé est une personne que vous ne voulez pas voir évaluer votre projet pour des raisons de conflits d'intérêts par exemple ou de concurrence directe.

12. Combien d'équipes peuvent participer au projet ?

- Le Projet doit comporter **2 à 4 équipes** appartenant à des disciplines ou sous-disciplines différentes.
- **Une même équipe ne peut déposer qu'un seul dossier (quel que soit le statut : Coordinateur ou Coordinatrice de Projet ou Partenaire).**

13. Une demande dans le cadre de cet appel à projets peut associer deux équipes d'une même unité, ou est-il obligatoire que les deux équipes appartiennent à deux unités différentes?

- Votre projet devra alors associer **au moins 2 équipes** individualisées (« équipe » dans le sens « HCERES » du terme), appartenant à **deux disciplines différentes**, mais qui peuvent être rattachées à la même unité.
- Il est encouragé que les équipes des différents sites interagissent entre elles, de ce fait un consortium entre les différents sites est conseillé, mais il n'y a aucune obligation, qu'elles soient d'unités différentes.

14. Comment est défini un partenaire qui ne demande pas de financement pour ce projet ?

- Un formulaire « Informations Administratives » doit obligatoirement être rempli pour ce partenaire sur EVA3. Il n'est pas utile de compléter une annexe financière pour cette équipe ni de compléter le formulaire « Informations Financières » pour ce partenaire sur EVA3 ni de joindre le RIB de son Organisme Gestionnaire.
- S'il s'agit plus d'une collaboration que d'un véritable partenariat formel, vous pouvez vous contenter de ne mentionner cette équipe que dans le dossier scientifique.

15. Est-ce que la collaboration avec les industriels est possible ?

Oui. La participation de partenaires industriels est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

16. Est-il possible d'avoir un partenaire étranger ?

Oui. Un partenaire étranger peut faire partie du projet à condition qu'il assure son propre financement.

17. Est-il possible de prendre comme partenaire d'un projet une association ?

Non. En effet, seules les équipes appartiennent aux organismes suivants peuvent participer à ce projet:

- Organismes publics de recherche (EPST, EPIC, ...),
- Établissements d'enseignement supérieur (Universités, écoles),
- Fondations de recherche reconnues d'utilité publique,
- Etablissements publics de santé,
- Centres de Lutte contre le Cancer (CLCC).

Les équipes de recherche publique ayant un rattachement à un organisme public, ou une entité publique, devront impérativement faire gérer leur subvention par leur organisme public de rattachement, ou l'une des tutelles de mixité de leur structure.

18. Quel devra être le format du document associé à joindre ?

- Le document scientifique à déposer sous forme de document PDF sur EVA3.
- Les annexes financières seront à déposer au format Excel et au format PDF sur EVA3. L'annexe financière au format PDF devra être obligatoirement signée (signature manuscrite ou électronique) et tamponnée par le représentant légal de chaque Organisme Gestionnaire de chaque équipe participante.
- Les CV du Coordinateur ou de la Coordinatrice du Projet et des Partenaires (réunis dans un seul et même fichier) (trame à téléverser sur EVA3), au format PDF.
- Les Organigrammes récents et mis à jour des Unités des Coordinateur ou Coordinatrice et Partenaires, faisant figurer les équipes de Recherche participantes sont à déposer au format PDF. Ces documents doivent être réunis en un seul et même fichier PDF.
- Les RIBs de chaque Organisme Gestionnaire de chaque équipe participante, qui demande un financement, doivent être réunis en un seul et même fichier PDF.

- La réponse apportée aux retours du comité d'évaluation est obligatoire dans le cas d'un projet resoumis, et est à joindre au format PDF.
- Les autorisations administratives pour l'utilisation des données, si applicable au format PDF.

19. *Quel est le nombre de page autorisé pour le dossier scientifique ?*

Le nombre maximal pour la partie description détaillée du projet scientifique est de **10 pages**, schémas/figures inclus, de préférence en **Arial taille 10/ calibre 11**. **Les références ne sont pas incluses dans ces 10 pages mais il y a cinq (5) pages** dédié pour les références.

20. *Est-il possible de joindre des figures et des tableaux ?*

Oui. Ces figures doivent être intégrées au sein de ce même paragraphe afin de faciliter la lecture et la compréhension de votre projet par les évaluateurs. Vous devez malgré tout respecter le nombre de pages maximum indiqué (10 pages maximum en Arial 10/ Calibri 11).

21. *Quelle est la procédure en cas de resoumission d'un dossier de candidature?*

S'il s'agit d'une resoumission de l'année précédente :

- Il est obligatoire de joindre un document au format PDF nommé « Les Réponses apportées au précédent retour du comité d'évaluation » dans lequel vous devez indiquer les améliorations et/ou modifications que vous avez apportées à votre nouveau dossier de candidature suite aux recommandations du comité d'évaluation de l'année précédente.

NB : Le comité d'évaluation est particulièrement attentif à la prise en compte du feedback reçu de l'année précédente.

22. *Le montant de l'aide dépend-il du nombre d'équipes ?*

- Les montants seront déterminés en fonction du Projet. L'adéquation du budget prévisionnel, indiqué par le/la Coordinateur/trice, avec l'envergure du Projet proposé sera également évaluée par le Comité d'évaluation et le budget éventuellement révisé.
- La subvention allouée ne peut être inférieure à un montant de **25 000 € par équipe financée participante** au Projet (hors frais de gestion) et pour toute sa durée.
- Deux (2) équipes au minimum doivent prétendre à un financement dans le consortium.

A noter qu'un budget trop conséquent par rapport à la moyenne des demandes reçues sera défavorablement pris en compte dans le classement final.

23. *Y-a-t-il un montant maximum à ne pas dépasser par projet déposé?*

Non, les montants seront déterminés en fonction du projet. L'adéquation du budget prévisionnel, indiqué par le/la coordinateur/trice, avec l'envergure du projet proposé sera évaluée par le comité d'évaluation et le budget éventuellement révisé. Votre demande budgétaire devra être dûment justifiée, notamment les demandes de personnels temporaires. Un paragraphe spécifique est prévu à cet effet dans le document scientifique. Une justification scientifique est également demandée pour

les ordinateurs nécessaires au fonctionnement d'instruments d'expérimentation ou de calculs, qui ne sont pas considérés comme de la bureautique.

24. Le montant de l'aide demandé à l'Inserm est-il HT ou TTC ?

En raison de l'absence de contrepartie au soutien financier versé par l'Inserm, et en application des dispositions de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40 20120912 de la Direction générale des finances publiques, la subvention allouée dans le cadre de cet Appel à Projets n'est pas soumise à la TVA.

25. A quoi correspond le coût mensuel d'une personne ?

Le coût mensuel correspond aux dépenses de personnel montant brut + charges patronales + taxes sur les salaires éventuellement applicables.

26. Est-il possible d'obtenir un tableau des coûts salariaux en vigueur dans notre organisme ?

Vous pouvez trouver ces renseignements auprès du service des ressources humaines de votre organisme gestionnaire.

27. A quoi correspond le coût complet du projet ?

C'est l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation du projet, quel que soit leur source de financement. Il comprend :

- Les moyens existants en personnel (permanents et non permanents) ainsi que le matériel (équipement et fonctionnement) consacrés au projet,
- Les moyens à acquérir nécessaires à la réalisation du projet.

Pour la rubrique « personnel », il est calculé automatiquement selon la formule suivante:

$$\text{Coût complet} = \text{Nombre d'hommes.mois} \times \text{Coût mensuel}$$

Pour les autres rubriques, il représente le montant total de l'investissement. Le montant demandé à l'Inserm peut constituer la totalité du coût complet ou une partie.

28. Comme pour les ANR devons-nous environner les chercheurs que nous chiffrons dans nos projets ce qui conduirait à multiplier par un coefficient 1,8 le cout mensuel ?

Le coût environné n'est pas pris en compte dans le calcul du cout total. Par conséquent, n'utilisez pas de coefficient 1.8.

29. Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ?

Le/La Coordinateur/trice doit être impliqué.e à au moins 30% de son temps de recherche, soit :

- 3.6 hommes.mois pour un projet de 12 mois
- 7.2 hommes.mois pour un projet de 24 mois

30. Comment calcule-t-on le nombre de personnes.mois ?

Une personne.mois correspond à une personne à temps plein pendant un mois.

Exemple:

- Pour une personne qui travaille à temps plein sur 3 ans, on compte 36 personnes.mois.

Calcul: $3 \times 12 = 36$

- Pour une personne qui travaille à mi-temps sur 3 ans, on compte 18 personnes.mois.

Calcul: $3 \times 6 = 18$

31. Comment calcule-t-on l'implication d'un Enseignant Chercheur ?

Le calcul se fait sur le temps que cette personne consacre à la recherche :

Pour un Enseignant Chercheur qui consacre 50% de son activité à la recherche et 50% à l'enseignement :

➤ si son activité de recherche est consacrée entièrement au projet déposé, on comptera 12 personnes.mois

➤ si son activité de recherche est consacrée à 75% du projet déposé, on comptera 9 personnes.mois.

Cependant, pour le calcul du coût complet son salaire sera compté à 50%.

32. Pouvons-nous embaucher du personnel en vacation ?

Non, le coût de personnels en vacation n'est pas autorisé.

33. Pouvons-nous financer un étudiant en thèse ?

Non, le financement de contrats doctoraux n'est pas autorisé dans cet Appel à Projets.

34. Pouvons-nous financer un étudiant en master ?

Oui, les gratifications de stage sont autorisées. En revanche, **les dépenses de gratifications de stage sont à inclure en fonctionnement et non en personnel.**

35. Pouvons-nous financer du personnel affecté à des fonctions administratives ?

Non, Les dépenses de personnel affectés à des fonctions administratives ne sont pas éligibles.

36. Pouvons-nous financer des équipements ?

Oui, Les dépenses d'équipement sont, hors dépense de bureautique et de mobilier, des dépenses éligibles.

37. Quel matériel peut être qualifié d'équipement ?

La qualification s'apprécie selon les règles applicables au sein de l'établissement gestionnaire.

38. Faut-il fournir des devis pour les dépenses d'équipement ?

Cela n'est pas obligatoire, mais si vous en avez un vous pouvez le joindre en tant que document supplémentaire. Le soutien demandé devra être réaliste et dûment justifié par un argumentaire scientifique. Il pourra faire l'objet d'une vérification lors de la mise en place de l'aide ou lors de la justification des dépenses. Il ne devra pas dépasser 50 000€ par équipe partenaire pour toute la durée du projet.

Les dépenses d'équipement sont, hors dépenses de bureautique et de mobilier, des dépenses éligibles. De plus, l'équipement en ordinateur des personnels recrutés en CDD sur le projet est possible si l'achat est prévu dans l'annexe budgétaire au départ et dans la limite d'un ordinateur par personne recrutée sur le projet pour toute la durée du projet.

39. Y a-t-il un maximum dans le cadre de frais de mission ?

Non. Toutefois, si les frais de missions sont supérieurs à 5% de la somme totale demandée à l'Inserm, il faudra les justifier et indiquer leur nature et leur utilité pour la réalisation du projet.

40. Y a-t-il un maximum dans le cadre des prestations de service ?

Non, la sous-traitance ne doit porter que sur l'exécution d'une partie limitée du projet. Le recours à la sous-traitance devra être détaillé et justifié. Il faudra se rapprocher de votre organisme gestionnaire pour vérifier si une mise en concurrence doit être faite.

41. Y a-t-il un maximum dans le cadre des frais de personnel ?

Oui, le budget réservé au recrutement de personnel ne peut excéder 80% de l'aide demandée, **hors frais de gestion**, par équipe et ne peut dépasser **le plafond de 12 hommes/mois par an et par équipe**, (ex : pour un Projet de 36 mois, le nombre d'hommes/mois est plafonné à 36).

42. Comment calcule-t-on les frais de gestion ?

Une partie des frais d'administration générale générés par le Projet peut figurer dans les dépenses aidées. Cette partie de frais d'administration générale est plafonnée à 8% de la subvention du Projet coût total des dépenses éligibles (ce pourcentage de frais de gestion pourra évoluer par avenant au présent règlement financier). Elle ne nécessite pas de justificatif financier. Les frais de gestion se calculent sur l'aide demandée et non sur le coût global du projet.

43. Comment vérifier que mon dossier est bien complet avant soumission ?

Votre **dossier de soumission électronique** se compose de ces éléments :

- **Le document scientifique** complété (trame disponible sur EVA3)
- Le budget du Projet et sa répartition annuelle, renseignés dans **les annexes financières** (trame disponible sur EVA3, **signées et tamponnées obligatoirement**) au format Excel et PDF
- **Les CV du Coordinateur ou de la Coordinatrice du Projet et des Partenaires** (réunis dans un seul et même fichier),
- **Les Organigrammes récents** des Unités des Coordinateur ou Coordinatrice et Partenaires, faisant figurer les équipes de Recherche participantes
- **Le formulaire administratif** à compléter en ligne sur le site EVA3
- **Le Relevé d'Identité Bancaire** de chaque Organisme gestionnaire
- **La réponse aux retours du comité** dans le cas d'un projet resoumis
- **Les autorisations administratives** pour l'utilisation des données, si applicable

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique, technique et financière du projet.



Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.

44. *Comment vérifier que mes documents sont bien soumis ?*

Une fois que vous avez déposé les éléments du dossier, connectez-vous à nouveau avec vos identifiants à votre espace personnel EVA3, et les éléments que vous aviez déposés devraient y figurer.

45. *Comment vérifier que ma candidature est bien soumise ?*

- Une fois que vous avez déposé les éléments du dossier (cf la partie 3 de ce document), connectez-vous à nouveau avec vos identifiants, et les éléments que vous avez déposés figurent dans votre espace personnel.
- Un mail de confirmation vous sera automatiquement envoyé après soumission de votre dossier.
- **Attention, il ne suffit pas d'enregistrer votre dossier, il faut bien le « Valider et le Transmettre ».**

① Vous pouvez vous référer au Guide Technique « EVA3 » disponible au lien suivant :

<https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/pca/Pages/MCMP.aspx>

46. *Peut-on envoyer le dossier après la date limite de dépôt ?*

NON. AUCUN dossier papier n'est demandé et le dossier en format PDF envoyé après la date de clôture **ne sera pas** pris en compte.

RAPPEL : Date limite de soumission des projets en ligne : 08 Février 2024, 17h

47. *Puis-je ajouter des éléments à mon dossier après la date limite ?*

Non. Passée la date de clôture, tout document déposé est considéré comme définitif.

48. *J'ai des problèmes techniques. Est-ce que l'Inserm réceptionnera mon dossier après la date limite ?*

Non. Aucune dérogation n'est admissible. Cependant, en cas de problèmes techniques prendre immédiatement contact avec l'Inserm pour trouver une solution. Nous vous conseillons de ne pas attendre la date limite de dépôt !

49. *J'utilise un MAC. J'ai des problèmes de connexion. Quel navigateur dois-je utiliser ?*

Il convient d'utiliser SAFARI ou FIREFOX. Si vous utilisez un Mac avec une version d'OS antérieure à OS 10, vous ne pourrez pas vous connecter. Il convient de vous connecter à partir d'une autre machine.

6. ANNEXE « Grand domaines ITMO » et « Sous-domaine ITMO »

Domaines ITMO	Sous domaines ITMO
Bases moléculaires et structurales du vivant	Biophysiques
	Biologie structurale, Modélisation moléculaire
	Biochimie
	Chimie pour le vivant
	Biomathématiques
	Biologie des systèmes
	Approche bio-informatiques
Biologie cellulaire, développement et évolution	Prolifération cellulaire, croissance, division et mort cellulaire
	Cytosquelette, adhésion et migration
	Compartimentation sub-cellulaire et trafic des composants cellulaires
	Signalisation
	Polarité, morphogenèse cellulaire
	Cellules souches, division asymétrique et lignages cellulaires
	Mise en place des axes précoces
	Champs et gradients, inductions et patrons d'organisation de l'embryon
	Différenciation et organogenèse
	Reproduction
	Vieillesse
	Concepts évolution-développement (évo-dévo)
	Mécanismes moléculaires et cellulaires de l'évolution
Cancer	Hématologie
	Maladies tumorales
	Micro-environnement tumoral
	Thérapie ciblée
	Oncogénèse
Génétique, génomique et bioinformatique	Bioinformatique, métagénomique
	Diversité génomique, génomique des populations, évolution
	Génétique moléculaire, régulation génétique
	Dynamique du génome, éléments transposables, mutations
	Génétique quantitative, maladies multifactorielles, maladies rares

Neurosciences, sciences cognitives, neurobiologie, psychiatrie	Neurosciences
	Neurologie
	Psychiatrie et Santé mentale
	Interface cerveau-machine
	Troubles du comportements, Addictions
	Systèmes sensoriels et maladies associées
	Maladies neurologiques, neurodégénératives, handicaps
Santé publique	Biostatistique et Modélisation statistique
	Pharmaco-epidemiologie et Pharmacovigilance
	Epidémiologie
	Systèmes sanitaires
	Economie de la santé
	Méthodologie en recherche clinique
	Santé et environnement
	Toxicologie
Technologies pour la santé	Imagerie anatomique et fonctionnelle, cellulaire et moléculaire
	Biotechnologie, bioingénierie
	Biothérapies
	Interface chimie-physique-biologie
	Pharmacologie et Toxicologie
	Techniques interventionnelles: chirurgie et radiothérapie
	e-santé
Physiopathologie, métabolisme, nutrition (PMN)	Cardiologie
	Nutrition
	Diabète
	Obésité
	Endocrinologie
	Gastro-entérologie
	Hépatologie
	Néphrologie
	Système osteo-articulaire
	Dermatologie
	Pneumologie
	Hemostase

Immunologie, inflammation, infectiologie et microbiologie (I3M)	Microbiologie
	Virologie
	Immunologie
	Inflammation
	Parasitologie
	Allergologie
	Microbiome humain
	Maladies infectieuses
	Infection virales chroniques (VIH et hépatites)
	Multirésistance aux anti-infectieux
	Infections nosocomiales
	Vaccination, immunothérapies et greffes